



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble

Convocation du 06 octobre 2020

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 12 octobre 2020.

Délibération 2020-60

Le douze octobre deux mille vingt à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni à huis clos à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mounir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Marc DOZIER, Nawel BEGHIDJA, Vincent GOSSE, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Christian GROS, Florian BERNHEIM

Procuration : Norbert COLLIAT donne procuration à Virginie LOPEZ, Fatima KRAIM donne procuration à Christian GROS

Absent(e)s :

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Pierre HEINRICH a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : **Virginie LOPEZ**

Objet : AMENAGEMENT – MARCHES PUBLICS – Autorisation donnée au Maire de signer les avenants aux marchés de travaux de réhabilitation et d'extension de l'équipement de Lachal.

Le rapporteur rappelle la délibération 2019-49 par laquelle le Conseil municipal a choisi les entreprises pour les travaux de réhabilitation et l'extension de l'ancienne école de Lachal en accueil de loisirs.

Le montant total initial de ces marchés comportant 10 lots s'élève à 1 179 421,75 € HT. Le rapporteur présente la liste des avenants aux marchés publics de travaux de réhabilitation et d'extension de l'ancienne école de Lachal en accueil de loisirs :

- Lot 3 Etanchéité, entreprise Alt'O : travaux imprévus de reprise de pente en PSE haute densité sur terrasse y compris relevé d'étanchéité et raccord sur existant
Montant de l'avenant n°2 : 1 198,29 € H.T.
Nouveau montant du marché : 26 014,49 € H.T. soit 31 217,39 € T.T.C (+6,43%)

- Lot 7a Revêtements de sols durs et faïences, entreprise AJ Céramic : travaux imprévus de dépose, restauration et repose de la pierre de cheminée en marbre au premier étage, travaux imprévus de réalisation d'une douche à l'italienne dans les sanitaires du rez-de-chaussée
Montant de l'avenant n°3 : 2 295,40 € H.T.
Nouveau montant du marché : 35 101,19 € H.T soit 42 121,43 € T.T.C. (+14,62%)
- Lot 7b Sols souples, entreprise Bailly : travaux imprévus de modification de revêtements de sol suite à des supports existants non adhérents au R+1
Montant de l'avenant n°1 : 2 557,72 € H.T.
Nouveau montant du marché : 25 383,72 € H.T. soit 30 460,46 € T.T.C. (+11,2%)
- Lot 9 Electricité, courants forts, courants faibles, entreprise RMB : travaux imprévus de raccordement d'une pompe de relevage et d'alimentation de 3 volets roulants pour le logement
Montant de l'avenant n°2 : 997,00 € H.T.
Nouveau montant du marché : 72 133,30 € H.T. soit 86 559,96 € T.T.C. (+6,39%)
- Lot 10 Aménagements extérieurs, entreprise TERIDEAL : travaux imprévus de fourniture, pose et raccordements d'une pompe de relevage pour les eaux pluviales
Montant de l'avenant n°3 : 6406,99 € H.T.
Nouveau montant du marché : 249 717,06 € H.T. soit 299 660,47 € T.T.C. (+12,11%)

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants des lots 3, 7a, 7b, 9 et 10 des travaux de réhabilitation et d'extension de l'ancienne école de Lachal en accueil de loisirs avec les entreprises ci-avant et pour les montants précités,

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 13 octobre 2020

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,



Sylvain LAVAL.